

NEWSLETTER

à tous les membres des sections

Newsletter mai 2021





Table des matières

1.	23e Assemblée des délégués de la FSV	1
2.	Etat de la situation COVID-19	2
2.1	Courriers au Conseil fédéral et aux gouvernements cantonaux	3
2.2	Questionnaire situation économique due au COVID-19	3
3	Point de situation sur les dossiers politiques en cours	4
3.1	Initiatives populaires phytosanitaires	4
3.2	Axes stratégiques.....	4
3.3	Réserve climatique	4
3.4	Contingents d'importation	5
3.5	Réglementation pour l'importation en douane	5
4	Formation professionnelle	6
4.1	Révision de la formation professionnelle initiale.....	6
4.2	SwissSkills 2022.....	7
4.3	Application de taille.....	7
5	VITISWISS	7
5.1	Label VINATURA	7
5.2	BIRDLIFE	7
6	SWISS WINE PROMOTION SA.....	8
6.1	Grand Prix du Vin Suisse.....	8
6.2	Les cartons d'expédition aux couleurs de Swiss Wine	8
6.3	Swiss Wine Summer	9
7	Observatoire suisse du marché des vins (OSMV)	10
7.1	Rapport OSMV « marché suisse des vins 2020 ».....	10
7.2	Etude spécifique 2021 pour les vins suisses	10
7.3	Mercuriale.....	11
8	Année viticoles 2020 : Extraits du rapport de l'Office fédéral de l'agriculture	11
9	Assemblée des délégués de l'IVVS.....	14



1. 23e Assemblée des délégués de la FSV

En raison de la situation sanitaire et des restrictions qui y sont liées, il n'a malheureusement pas été possible de tenir l'Assemblée des délégués de la Fédération suisse des vignerons comme prévu en présentiel au Tessin. Par conséquent, le comité a décidé de faire usage de la possibilité d'organiser l'assemblée générale par écrit conformément à l'ordonnance 3 COVID-19 édictée par la Confédération. Les documents pour le vote par écrit ont été envoyés aux délégués par l'intermédiaire des sections par voie postale. La forme écrite équivaut à une signature qualifiée.

Seuls les points statutaires ont été soumis au vote afin de respecter les normes légales. Le point principal de cette 23^e assemblée par correspondance a été la présentation du programme d'activité 2021.

Les délégués ont également adopté à une large majorité, une abstention, les comptes de l'exercice annuel 2020 se soldant par un bénéfice de CHF 4'725.27. Ils ont également approuvé à l'unanimité le budget 2021 et donc le maintien de la cotisation de base à CHF 6'000.- par section et confirmé le prix de CHF 20.-/ha. Le rapport d'activité 2020 qui inclut également le rapport du président a été accepté à l'unanimité.

Composition du comité

Président : F. Borloz

Vice-présidents :

G. Maddalena (TI)

P.-A. Héritier (VS)

Membres :

R. Cipolla et D. Etter (VS)

F. Montet et P. Herminjard (VD)

M. Wiederkehr et J. Bachofner (BDW)

D. Maigre (GE)

C. Guillod (3Lacs)

G. Ramu (ASVEI)

B. Keller (VITISWISS)

Direction : H. Noirjean



2. Etat de la situation COVID-19

La FSV a accueilli positivement les dernières nouvelles du Conseil fédéral CF.

Le 26 mai, le CF a annoncé un nouvel assouplissement des mesures de lutte contre le coronavirus à partir du lundi 31 mai 2021. Il est plus important que ce qu'avait proposé le Conseil fédéral lors de la consultation, notamment pour les manifestations, les rencontres privées et les restaurants. Le Conseil fédéral a ainsi tenu compte de l'amélioration de la situation épidémiologique et des résultats de ladite consultation. De plus, les exemptions de l'obligation de quarantaine ne concerneront plus seulement les personnes guéries mais aussi les personnes vaccinées. Lors de sa séance du 26 mai, le Conseil fédéral a par ailleurs décidé quand et sous quelle forme les grandes manifestations seront à nouveau autorisées, ainsi que des indemnités en cas d'annulation pour des raisons épidémiologiques.

La Confédération assouplit les mesures contre le coronavirus 26.05.2021

La phase de stabilisation commence le 31 mai. Nouveau:

	Réouverture: Restaurants et bars Centres de bien-être et bains thermaux		Assouplissement pour les réunions privées A l'intérieur: max. 30 personnes A l'extérieur: max. 50 personnes
	Assouplissement pour les événements Règle générale: max. 50 personnes		Avec public (événements sportifs et culturels), offices religieux: A l'intérieur: max. 100 personnes et 1/2 de la capacité A l'extérieur: max. 300 personnes et 1/2 de la capacité
	Assouplissements pour le sport et la culture Max. 50 personnes pour les sports et la culture amateurs. Compétitions avec public à nouveau autorisées.		Enseignement présentiel sans restriction de capacité Avec un plan de dépistage approuvé; valable pour les hautes écoles et les formations continues
	Suppression de la quarantaine pour les personnes vaccinées Valable pour les personnes-contacts et les voyageurs		Assouplissement de l'obligation de travailler à domicile Obligation convertie en recommandation pour les entreprises testant régulièrement leur personnel

Toujours en vigueur:

	Discothèques et salles de danse fermées		Grandes manifestations interdites (sauf manifestations pilotes)		Recommandation: faites-vous tester!
---	---	--	---	---	-------------------------------------

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confederazione Svizzera
Confederaziun Svizra
Swiss Confederation

Bundesrat
Consiglio Federale
Consigli Federali
Federal Council

Or la situation reste extrêmement incertaine et toujours très préoccupante. Les mesures restrictives en gastronomie et l'annulation des grands événements pénalisent encore aujourd'hui la consommation de vin suisse.

La situation gravissime dans laquelle le COVID-19 a plongé le pays depuis début 2020 requière des mesures concrètes et directes pour la vitiviniculture indigène. La branche vitivinicole suisse vit une situation très préoccupante qui nécessite un soutien et une reconnaissance accrue de la part des consommateurs et des autorités. Toutes les mesures doivent être prises pour garantir que les chaînes de valeur continuent à fonctionner tout au long de cette situation de crise.



2.1 Courriers au Conseil fédéral et aux gouvernements cantonaux

Les mois à venir sont décisifs et les décisions du Conseil fédéral sont très attendues. La FSV a fait connaître ses revendications au Conseil fédéral et aux gouvernements cantonaux de manière répétée :

Le 4 avril 2020 déjà, l'IVVS et la FSV avaient adressé un courrier cosigné au Conseil fédéral comprenant les principales revendications de la branche : entre autres une aide supplémentaire à la promotion, l'analyse d'un déclassement facultatif du vin AOC, la mise en place d'une réserve climatique, l'analyse d'une potentielle incitation des importateurs à travailler également avec des vins suisses, la campagne de jus de raisin de table/jus de raisin ainsi que l'analyse d'une adaptation exceptionnelle des paiements directs.

De plus, dans le cadre des mesures permettant de lutter contre la diminution des ventes de vins en lien avec la pandémie de coronavirus, une solution de branche a été développée afin de transformer une partie des stocks en solution hydroalcoolique en faveur des hôpitaux et autres postes sanitaires.

La FSV et l'IVVS ont adressé, le 12 janvier 2021, un courrier au Conseil fédéral demandant que les aides pour la restauration et la vitiviniculture soient renforcées.

Le 18 février, la FSV a adressé un courrier à tous les gouvernements cantonaux leur demandant les trois éléments suivants :

- Flexibilisation de la mise en œuvre des programmes pour les cas de rigueur en se basant sur les décisions rendues par le Conseil fédéral le 13 janvier 2021
- Possibilité laissée aux producteurs de vin suisse de faire déguster leurs crus à la clientèle
- L'autorisation de vendre du vin à l'emporter en complément à la vente de repas à l'emporter pour les restaurateurs

Parallèlement, un courrier cosigné par les fournisseurs de l'HORECA, et donc par la FSV et l'IVVS, a été adressé le 19 mars aux gouvernements cantonaux, appelant à une réouverture rapide des restaurants.

Le dernier courrier a été adressé le 14 mai 2021 au Conseil fédéral suite aux annonces du 12 mai 2021. Celui-ci a été cosigné par 16 associations de branche, dont la FSV et l'IVVS.

Les revendications sont les suivantes :

- Nous soutenons pleinement l'ouverture complète du secteur de la restauration d'ici le 31 mai 2021.
- Nous demandons que l'exigence du télétravail soit modifiée en une recommandation générale sans "exigence de test".
- Nous vous demandons également d'utiliser votre marge de manœuvre - chaque fois que cela est possible et judicieux - pour assouplir les mesures COVID-19 plus rapidement que prévu dans le calendrier.

2.2 Questionnaire situation économique due au COVID-19

Dans le but d'anticiper les semaines à venir, le secrétariat a jugé judicieux de recueillir et synthétiser les données sur la situation générale de la vitiviniculture en lien avec le COVID-19. Ceci permettra d'agir de manière coordonnée et de grouper les revendications aux autorités, données à l'appui.

Pour ce faire, il est nécessaire d'avoir les informations et une analyse au niveau régional, à l'instar de l'enquête menée par Genève afin d'avoir une vision et une dynamique nationale. Cela permettra d'activer les contacts aussi bien avec l'OFAG qu'avec le CF.

Le secrétariat analysera les situations des différentes régions et jugera de la pertinence d'utiliser ces chiffres.



3 Point de situation sur les dossiers politiques en cours

3.1 Initiatives populaires phytosanitaires

Le comité de la FSV a rejeté les initiatives « Pour une eau potable propre et une alimentation saine » et « Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse » pour ne pas imposer un système de production. Celles-ci passeront en votation le 13 juin 2021.

La FSV a pris position pour un double « non » aux initiatives. Il est primordial que la viticulture et l'agriculture de manière générale restent unies. Il n'est pas envisageable d'imposer un système de culture à toute l'agriculture suisse

[Prise de position de la FSV](#)



3.2 Axes stratégiques

La FSV et l'IVVS sont en train de mettre en place une stratégie axée sur l'avenir de la branche en collaboration avec l'OFAG. Celle-ci comporte trois axes stratégiques principaux :

- Renforcer la demande
- Augmenter l'offre
- Mesures de crise

Les liens avec les associations partenaires et les offices fédéraux sont également intensifiés.

3.3 Réserve climatique

La situation actuelle conduit à des pertes de parts de marché pour les vins suisses lors de faibles récoltes, ce qui tend le marché et accentue la pression à la baisse des prix. Ces parts de marché sont ensuite difficiles à récupérer. La réserve climatique est donc primordiale pour lisser l'offre. Il s'agit d'une vue à long terme pour l'avenir de la branche.

Le Conseil fédéral a proposé de rejeter la motion du Président de la FSV F. Borloz [20.3357](#), réponse que F. Borloz a refusée. La FSV a ainsi intensifié ses travaux en mettant sur pied un groupe de travail dans le but d'approfondir les discussions sur la réserve climatique et de définir les détails de mise en œuvre de cet outil au niveau national.

Sur la base de ces inputs, l'OSMV a retravaillé et précisé le projet de mise en œuvre. L'OFAG a soumis, le 21 avril 2021, une série de questions sur le rapport qui lui avait été soumis. L'OSMV et la FSV se chargeront d'y répondre dans les prochains jours. L'OFAG semble comprendre la nécessité politique de travailler sur ce dossier.

Parallèlement, la possibilité de mettre en place l'outil facultatif de la vendange en vert est discutée avec l'OFAG.

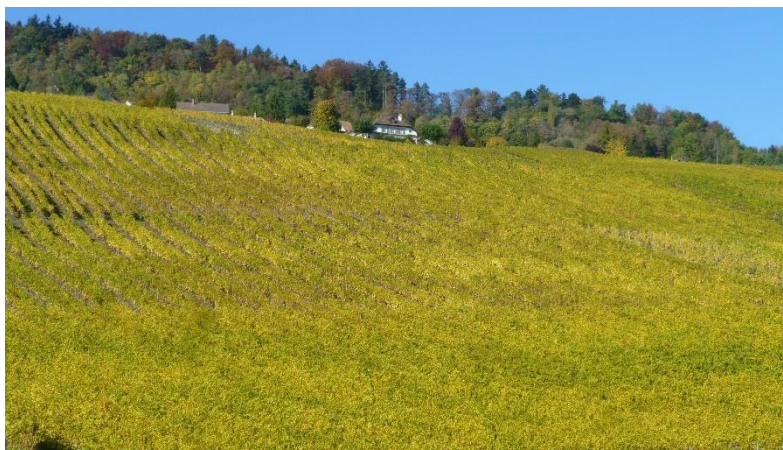
3.4 Contingents d'importation

La concurrence pèse très lourd sur la viticulture suisse. La FSV et l'IVVS ont étudié en détail la possibilité d'une modification du système des contingents tarifaires dans le cadre de l'Art. 22 de la loi sur l'agriculture LAgr, proposée par l'ASVEI. L'Union suisse des paysans est un partenaire de choix dans ce dossier. Plusieurs interventions parlementaires ont été déposées dans ce sens. Un travail politique actif est mené par le président, le comité et le secrétariat en ce sens pour obtenir un signal positif et une majorité au Parlement.

De nombreux échanges avec les parlementaires, les membres des comités de l'IVVS, de la FSV et de l'ASVEI, l'OFAG et l'USP ont eu lieu. Un document de travail a été fourni par l'USP. Une liste de questions sur la suite des travaux en vitiviniculture a également été envoyée à l'OFAG.

La FSV, en collaboration avec l'IVVS, travaille d'arrache-pied pour faire avancer ce dossier et a fait un travail de fond pour sensibiliser les parlementaires en vue de déposer une motion de commission présentant une alternative capable de rallier une majorité.

La FSV et l'IVVS ont procédé à une analyse de toutes les options sur les plans de la faisabilité et de l'efficacité. En raison des accords avec l'OMC, des modifications aux tarifs douaniers et aux



contingents tels que proposées par l'initiative déposée par le canton de Genève s'avèrent irréalistes. Par contre, l'adaptation de la gestion des contingents s'avère prometteuse. La motion Maret [20.3411](#) ainsi que la motion Roduit [20.3436](#), demandent que le système actuel du « premier arrivé, premier servi » soit remplacé par l'attribution de contingents en fonction de la prestation en faveur de la production suisse. Ce système permet d'assurer les parts de

marché à long terme. Or, les commerçants uniquement spécialisés dans l'import seraient exclus. Pour cette raison, la FSV, en accord avec l'IVVS, a proposé de mettre aux enchères une faible partie des contingents et ainsi de ne pas discriminer ces importateurs. Cette approche permettrait de garantir à long terme les parts de marché suisses. Il s'agit en aucun cas d'empêcher les importations, mais d'adapter le système d'attribution des quotas d'importation. Une motion de commission a été déposée dans ce sens au Conseil des Etats. Celle-ci n'est pas passée de justesse. Le travail parlementaire est en cours pour réitérer l'exercice dans le cadre du traitement au Conseil national.

Parallèlement les études en ce qui concerne les limitations contingentaires sont en cours.

3.5 Réglementation pour l'importation en douane

La FSV souscrit pleinement à la mesure visant à abaisser la franchise de 5 à 2 litres de vin dans le cadre du commerce frontalier. Lors de la consultation où l'Administration fédérale des douanes proposait une franchise de 20 litres, la FSV et l'IVVS s'étaient fortement mobilisées pour fixer la franchise à 2 litres. Simone de Montmollin a déposé la motion [20.4525](#) demandant la modification des limites d'entrée en douane de 5 à 2 litres lors de la session d'hiver des Chambres fédérales.

De plus, Marco Romano a déposé le postulat [21.3243](#) « Lutter et réduire efficacement le trafic de vin » qui charge le CF d'évaluer le trafic de vin dans son ensemble pour le réduire de manière significative et d'examiner l'efficacité de la mise en œuvre de la législation. Il analysera dans un rapport les données disponibles en lien avec l'importation illégale de vin par les milieux du crime organisé ou par des individus isolés. Ce rapport évaluera le cadre légal en vigueur par rapport à son efficacité; au besoin, les sanctions seront renforcées et les franchises adaptées. Il présentera et



évaluera également les mesures prises par les autorités chargées de surveiller et de réprimer ce phénomène par rapport à leur efficacité et aux améliorations possibles.

Le Conseil fédéral a proposé de rejeter le postulat. Il s'agira à présent de trouver une majorité au Conseil national.

Olivier Feller a également déposé l'Interpellation [21.3179](#) demandant à la Confédération si elle continue d'estimer la quantité de vin importée en Suisse par des particuliers en franchise de redevance.

4 Formation professionnelle

4.1 Révision de la formation professionnelle initiale

Pour rappel, lors de la dernière révision (2013), plusieurs questions avaient été laissées en suspens. Il avait été décidé de reprendre ces points avant la nouvelle période de révision pour se pencher correctement sur les problématiques soulignées. Un groupe d'accompagnement est formé en 2018 pour réviser la formation initiale de la branche. Celle-ci devrait être fonctionnelle, si tout va bien, à la rentrée 2024.

Initialement, les viticulteurs et cavistes proposaient de fusionner les deux CFC en un seul CFC obtenu sur 4 ans.

Chez les agriculteurs la durée de formation sur 4 ans était sujette à débat et la branche a finalement opté pour la variante consensus : CFC obtenu après 3 ans de formation mais possibilité d'une 4^{ème} année à option facultative. Il s'agit de trouver un titre pour cette 4^{ème} année de formation et de la valoriser suffisamment pour que la majorité des jeunes s'y intéressent. Le CFC en 4 ans devrait être la norme.

Ainsi, en ce début d'année, il s'agissait d'analyser si le modèle proposé pouvait également convenir aux viticulteurs et cavistes. Après discussions, l'idéal de la profession reste une formation en 4 ans



avec la fusion des deux métiers. Toutefois la branche ne souhaite pas se lancer dans une ordonnance à part. Ainsi, si la majorité du champ agricole optait pour la version consensus 3 + 1, la branche s'y rallierait en proposant des options en adéquation avec sa branche. Il est effectivement ressorti que, pour des classes à petits effectifs, il est important de pouvoir utiliser les synergies. De plus, une ordonnance unique facilite les deuxièmes formations; nombreuses dans la branche. Toutefois la commission de la formation se pose quelques questions concernant ce schéma de formation. Notamment comment rendre la 4^{ème} année facultative attrayante ainsi que l'insertion de la maturité professionnelle au schéma de formation.

Concernant les autres métiers du champ professionnel, les arboriculteurs et maraîchers ont opté pour une version en 3 ans sans option. Ainsi leur schéma de formation serait soumis à la même ordonnance que les agriculteurs. Les cavistes ont pour leur part préféré la variante consensus à la fusion des deux métiers.

Lors de sa séance du 20 avril 2021, le comité AgriAliForm a donné son accord de principe pour

la formation en 3 ans avec orientation en 4^{ème} année. La suite des travaux est la rédaction des profils de qualifications propre à chaque métier. Pour profiter des synergies existantes au sein des métiers du vin, un seul groupe de travail a été mis sur pied. Celui-ci intègre des praticiens vignerons et cavistes de diverses régions de Suisse ainsi que des responsables des cours interentreprises et des écoles.

Vous pouvez trouver des informations supplémentaires quant à la suite des travaux ainsi que la réponse aux questions fréquemment posées sur le site [agrijob](#).

4.2 SwissSkills 2022

L'organisation des SwissSkills 2022 a débuté. Les travaux des SwissSkills 2020, annulés en raison de la pandémie, seront repris. Il s'agit d'une manifestation permettant de promouvoir les métiers de la vigne et du vin. Pour cette édition, les métiers d'agriculteurs ainsi que les maraîchers, arboriculteurs et cavistes participeront aux côtés des viticulteurs.

4.3 Application de taille

Une version démo est disponible sur ce [lien](#). Il est maintenant possible de s'exercer à la taille depuis son canapé !

5 VITISWISS

5.1 Label VINATURA

Des modifications ont été apportées au règlement pour l'obtention du label VINATURA.

1. Les vins destinés à être labellisés **VINATURA**[®] ne font plus l'objet d'une dégustation.
2. L'obligation de soumettre à analyser, par le biais de la plate-forme nationale pour le monitoring des résidus de produits phytosanitaires dans les vins suisses mise en place par VITISWISS en partenariat avec Agroscope et la station viticole de Neuchâtel, une bouteille de 75 cl en verre correctement scellée de vin millésimé et prêt à la commercialisation, a été intégrée.
Cette analyse est gratuite pour l'encaveur puisque le coût est pris en charge pour moitié par VITISWISS et pour moitié par la section régionale.

5.2 BIRDLIFE

VITISWISS a été invitée, tout comme STS, Agroscope, la Vogelwarte, FiBI, Pro Igel Schweiz, à participer à deux séances (novembre 2020 et février 2021, mars 2021 en prévision) organisées par Birdlife pour discuter de la thématique des filets dans le vignoble. Suite à ces échanges, les fiches techniques 404 d'Agroscope et 6.91 d'Agridea seront retravaillées et la thématique de la pose correcte des filets dans le vignoble sera abordée dans le cadre des cours interentreprises. Les discussions devraient permettre de renforcer le canal de communication. Un communiqué de presse est prévu pour l'été 2021.



6 SWISS WINE PROMOTION SA

6.1 Grand Prix du Vin Suisse

Le Grand Prix du Vin Suisse et le Gala des vins suisses sont parmi les événements phares de la promotion viticole indigène !

En 2020, avec 3'071 vins inscrits par 513 caves de 18 cantons viticoles, le concours a une nouvelle fois attiré un très large panel de vins helvétiques !

Pour Emmanuel Carron, directeur de la Cave St-Pierre qui remporte le très convoité titre de cave suisse de l'année 2020, ce prix a "amené un nouveau souffle à la cave et boosté la motivation de notre équipe jeune et dynamique, tout en mettant en lumière la qualité de nos vins" !

Les inscriptions pour la **15ème édition du Grand Prix du Vin Suisse** sont désormais ouvertes. Les dégustations se dérouleront **du 26 au 31 juillet 2021 à Sierre**. Le délai d'inscription est fixé au 20 juin 2021.

La soirée de **remise des prix** (Gala du Grand Prix du Vin Suisse) aura lieu **lundi 18 octobre 2021 au Kursaal à Berne**. Réservez d'ores et déjà cette date dans votre agenda.



6.2 Les cartons d'expédition aux couleurs de Swiss Wine

Le 9 avril, Swiss Wine Promotion, en collaboration avec le Groupe Model, a lancé quatre cartons d'expédition aux couleurs de Swiss Wine.

SWP et Model ont conçu ensemble quatre emballages d'expédition : 2, 3, 6 et 12 bouteilles qui permettent ainsi de répondre au mieux aux différentes commandes faites chez les vigneronnes et vignerons.

Pour le lancement, les vignerons et vigneronnes suisses bénéficient d'un **code promotionnel offrant -20% et la livraison gratuite valable du 9 avril au 9 juin**.

CODE: **swisswine21**

[Commander ici](#)



En cas de doute n'hésitez pas à demander des échantillons auprès de Model par e-mail : packshop.suisse@packshop.com ou par téléphone : 0842 626 626.

6.3 Swiss Wine Summer

Accompagnons la réouverture de la gastronomie avec les vins suisses et célébrons ensemble le «Swiss Wine Summer »!

Cette année particulière a permis de sensibiliser les Suisses à la consommation locale. C'est pourquoi nous souhaitons organiser la deuxième édition du «Swiss Wine Summer», une campagne qui a pour objectif de soutenir le secteur HORECA ainsi que les vigneronnes et vignerons suisses.

Les informations essentielles:

- Les restaurants et hôtels proposent au moins trois vins suisses au verre durant l'été (du 1 juin au 31 août 2021).
- Les établissements reçoivent un colis contenant du matériel promotionnel.
- Pour tout achat de vins suisses de plus de CHF 1'000.- (**cumulable**) auprès de vignerons ou de distributeurs agréés par SWP durant les mois de juin et de juillet, l'établissement recevra un bon de CHF 200.- (TVA incl.) à faire valoir sur une nouvelle commande de vins suisses (**limité à un bon par établissement**).
- Le bon d'achat peut être utilisé directement auprès des vignerons suisses ou des revendeurs agréés (nombre de bons limité).
- Les vignerons suisses et les revendeurs agréés par SWP envoient à Swiss Wine Promotion une copie de la nouvelle facture et le bon nominatif pour le remboursement.

Les restaurants et hôtels peuvent s'inscrire dès à présent en ligne sur www.swisswinesummer.ch. Vous trouverez les conditions de participation ainsi que toutes les informations de cette campagne de promotion sur le site internet.



Partagez ce message sans modération autour de vous. La participation au « Swiss Wine Summer » est ouverte à tous les établissements HORECA en Suisse. Nous vous remercions de votre soutien à la campagne « Swiss Wine Summer » !

En tant qu'entreprise, vous avez également la possibilité de **commander gratuitement l'autocollant « Swiss Wine Summer »** pour montrer que vous soutenez notre campagne.

<https://gourmet.swisswine.ch/index.php/fr/swiss-wine-summer-2021>

7 Observatoire suisse du marché des vins (OSMV)

7.1 Rapport OSMV « marché suisse des vins 2020 »

La part de marché des vins suisses en 2020 est en hausse malgré une baisse globale de la consommation liée principalement à la pandémie COVID. L'Interprofession de la vigne et des vins suisses prend acte avec intérêt de cette évolution, mais reste très préoccupée par la situation économique des entreprises viticoles suisses qui se dégrade dans le contexte actuel.

Pour 2020, les ventes de vin suisse chez huit grands distributeurs ont augmenté (+13.6%) et leurs prix sont restés plutôt stables (-0.3%). La part de marché (en volume) des vins suisses dans ces enseignes s'élève à 28.1%. Cela représente +0.6% par rapport à 2019. Selon le rapport « Année viticole 2020 » établi par l'Office fédéral de l'Agriculture (OFAG), la consommation globale des vins suisses, tous canaux de distribution confondus, est en hausse de +0.4%.

[Communiqué de presse du 29 avril 2021 de l'IVVS, de SWP et de l'OSMV](#)

[Rapport](#)



7.2 Etude spécifique 2021 pour les vins suisses

L'OSMV, réalise chaque année plusieurs études de marché pour le compte de l'IVVS (Interprofession de la vigne et des vins suisse), de SWP (Swiss Wine Promotion), des cantons ainsi que des interprofessions régionales ou des entreprises privées.



En 2021, SWP avec le soutien de l'IVVS et de l'OFAG (Office fédéral de l'agriculture) a commandé une grande étude spécifique à l'OSMV sur les canaux de distribution du vin suisse en volume et en prix moyen. Le but de cette étude spécifique est de mesurer clairement les différents canaux de distribution et leur importance en termes économiques pour les différentes régions viticoles suisses et tailles d'entreprises. Cette analyse servira également à soutenir la politique de défense et de promotion du vin suisse au niveau national et cantonal. Pour ce faire, un questionnaire est envoyé à tous les vignerons-encaveurs, entreprises d'encavage et coopératives vitivinicoles afin de récolter un maximum d'informations et des données précises.

La confidentialité des données récoltées dans le cadre de cette étude est garantie par Changins (conformément à la Convention 2021 – 2023 relative à l'OSMV, signée par l'IVVS et Changins). Les seules personnes ayant accès aux données récoltées sont exclusivement les membres du personnel spécifique à l'OSMV. Les données récoltées sont utilisées exclusivement dans le cadre du mandat de base IVVS-Changins de l'OSMV.

Changins se réfère à la politique de protection des données de SondageOnline (version 24 mai 2018). L'OSMV se tient à disposition pour toutes questions par email (osmv@changins.ch) ou par téléphone (+41 22 363 40 50).

Sondage



7.3 Mercuriale

Concernant la Mercuriale, l'OSMV se tient à disposition des Interprofessions régionales pour définir une stratégie dans le but d'obtenir des données représentatives. Pour rappel, la participation des vignerons à cette base de données est gratuite. La Mercuriale est essentielle pour obtenir une meilleure connaissance de la vente directe et du marché HoReCa. Actuellement, les données sur les vins vaudois sont représentatives alors que pour les cinq autres régions, elles ne le sont pas encore.

Inscription à la Mercuriale : mercuriale@dynaxis.ch

8 Année viticoles 2020 : Extraits du rapport de l'Office fédéral de l'agriculture

Le rapport de l'OFAG est à trouver [ici](#).

Surface viticole

Le vignoble suisse couvrait en 2020 14 696 hectares, une superficie qui diminue faiblement (-8 ha ou -0,05 %) par rapport à 2019. Les surfaces plantées en cépages blancs couvrent 6 427 ha (+41 ha) et les surfaces plantées en cépages rouges 8 269 ha (-49 ha). En superficie, les cépages blancs représentent 44 % du vignoble, les cépages rouges 56 %. Le vignoble valaisan a diminué de 29 ha et couvre 4 766 ha. Le Valais reste néanmoins le plus grand canton viticole du pays. Il est suivi du canton



de Vaud (3 787 ha ; +13 ha), puis du canton de Genève (1 391 ha ; -16 ha). La superficie du vignoble tessinois s'est accrue de 31 ha et occupe 1 127 ha. En Suisse alémanique, le canton de Zurich compte la plus grande surface viticole avec 608 ha (-6 ha) ; il est suivi des cantons de Schaffhouse (472 ha ; -7 ha), des Grisons (423 ha ; -0,5 ha) et d'Argovie (386 ha ; -0,6 ha). Bien qu'il continue de reculer (-73 ha), le pinot noir reste le cépage le plus cultivé en Suisse (3 875 ha). De même, le chasselas reste sur le déclin (-51 ha), occupant 3 606 ha. Le gamay, qui figurait jusqu'en 2019 au troisième rang, continue de perdre du terrain (-58 ha) et se fait dépasser par le merlot (+39 ha). D'autres cépages progressent en Suisse, notamment, dans les cépages blancs, le savagnin blanc (+20 ha), le sylvaner ou rhin (+18 ha) et la petite arvine (+16 ha).



Vendange

Les vignerons suisses ont réalisé en 2020 une vendange d'un peu plus de 83 millions de litres, un chiffre inférieur de 13 % à la moyenne décennale et qui place la vendange 2020 à l'avant-dernier rang des volumes enregistrés les dix dernières années. Seule la vendange de 2017 était moins abondante en raison du gel, qui avait gravement pesé sur la quantité de raisin. Par rapport à l'année précédente, la production de vins blancs a diminué en 2020 de 84 387 litres et s'est établie à quelque 41 millions de litres (-17 %). Celle des vins rouges a perdu 60 823 litres entre 2019 et 2020 et se chiffre à environ 42 millions de litres (-12,6 %). Cette dernière inclut la production des vins rosés. Après un hiver doux, l'année viticole 2020 a commencé par un printemps très favorable à la vigne. La croissance a été vigoureuse et, en de nombreux endroits, la floraison a commencé déjà entre fin mai et début juin. C'est ensuite en pleine floraison que le froid et l'humidité ont causé des dégâts, provoquant suivant les endroits et le cépage la chute d'un nombre inaccoutumé de fleurs et de baies en formation. Il en a résulté, en Suisse orientale surtout, de fortes baisses de rendement. Les températures estivales qui ont suivi jusqu'à une période tardive en septembre ont accéléré la maturation des grappes. Mais si la chaleur et la sécheresse ont été très propices à la qualité du raisin, elles ont aussi produit des baies de petite taille et peu juteuses. L'année viticole a débuté inhabituellement tôt, même trois semaines avant les autres années dans certaines régions, par la vendange d'un raisin d'une qualité remarquable. Suite à la fermeture des restaurants et à l'interdiction des événements occasionnant des rassemblements, le Conseil fédéral a décidé en mai 2020 de désengorger le marché au moyen d'une aide au déclassement des vins AOC de 2019 et des millésimes antérieurs pour en faire des vins de table. Seuls pouvaient recevoir des subventions au déclassement les vignerons des cantons qui ont réduit leurs rendements maximaux d'au moins 200 g/m² pour les blancs et 200 g/m² pour les rouges par rapport aux rendements maximaux fixés dans l'ordonnance sur le vin. La plupart des cantons ont participé à ce programme de déclassement et réduit les rendements maximaux autorisés.

Importations et exportations

La Suisse a importé en 2020 183 millions de litres de vins, de vins mousseux, de vins doux, de spécialités, de vins de liqueur, de mistelles et de moûts de raisins (en augmentation de 4,5 millions de litres ou +2,5 %). Les importations contingentées ont également augmenté de 4,5 millions de litres et s'établissent à 155 millions de litres (+3 %) ; elles sont restées comme l'année précédente inférieures



au volume du contingent, fixé à 170 millions de litres. L'accroissement des importations de vins blancs en bouteilles (+1,1 million de litres ; +4,9 %) a dans une large mesure compensé le recul des importations de vins ouverts (-1,6 million de litres ; -8,5 %). Néanmoins, les importations totales de vins blancs ont diminué de 494 400 litres (-1,2 %) pour se fixer à environ 39 millions de litres. En revanche, les importations de vins rouges ont augmenté de 4,3 millions de litres (+3,7 %). L'augmentation doit être portée pour l'essentiel au compte des vins rouges en bouteilles (+3,7 millions de litres ou +5 %), celle des vins ouverts n'ayant connu qu'une légère hausse de 553 800 litres (+1,35 %). Les importations de vins mousseux ont connu un nouveau développement (+510 200 litres ; +2,5 %) et s'inscrivent à près de 21 millions de litres. Comme les années précédentes, l'Italie a été en 2020 le premier pays fournisseur des vins importés par la Suisse, avec 78 millions de litres, soit 2,5 % de plus qu'en 2019. Viennent ensuite la France (39,7 millions de litres ; +3,2 %), puis l'Espagne (27,4 millions de litres ; -3,2 %). Les importations de vins d'Afrique du Sud enregistrent de nouveau une forte progression (+1,1 million de litres ; +46 %) pour atteindre 3,4 millions de litres, tandis que celles des vins de Chili s'érodent (-5,5 % ; total 2,3 millions de litres), comme celles des vins d'Australie (-26 % ; total 1,6 million de litres). Relevons que les importations de vins d'Autriche s'élèvent régulièrement depuis quelques années ; c'est pourquoi l'Autriche figure maintenant dans le tableau 3.2 « Importations par pays ». Les exportations restent modestes par rapport aux importations et accusent une diminution minimale (2 300 litres ; -0,17 %) pour se fixer à 1,3 million de litres. Ce chiffre inclut toutefois les vins étrangers réexportés.

Stocks de vins

Les stocks de vins blancs, de vins rouges, de vins mousseux et d'autres vins, se situaient au 31 décembre 2020 à 236,6 millions de litres au total, soit une hausse de 2,6 millions de litres (+1,1 %) par rapport à 2019 (234 millions de litres). Ils étaient constitués de 152,5 millions de litres de vins suisses d'appellations d'origine contrôlées (-6,5 %), de 13,5 millions de litres de vins suisses de pays (-4,8 %), de 9,1 millions de litres de vins de table indigènes et de vins sans indication de provenance (+81,2 %)



et de 61,5 millions de litres de vins étrangers (+18,8 %). Le déclassement de vins suisses portant une appellation d'origine (vins AOC) a été financé à hauteur de 9,8 millions de francs par des subventions fédérales prévues par l'ordonnance COVID-19 et des subventions cantonales. Grâce à cette mesure, quelque 7,1 millions de litres de vins AOC ont été déclassés en vins de table. C'est précisément pour cette raison que les stocks de vins de table suisses et de vins sans indication de provenance ont fortement augmenté

Consommation de vin

La consommation de vins en 2020 se chiffre à quelque 240 millions de litres, d'après les statistiques dont nous disposons. Ce chiffre, qui est celui de la consommation totale de vins suisses et de vins étrangers et inclut les vins exportés, a reculé d'une quinzaine de millions de litres entre 2019 et 2020 (-5,9 %). Le recul concerne aussi bien les vins blancs (-6,5 %) que les vins rouges (-5,6 %). On relève en revanche une amélioration minimale de la consommation de vins blancs suisses (+85 000 litres ou +0,2 %), qui s'inscrit à 47,2 millions de litres. Celle des vins blancs étrangers a par contre plongé (-5,8 millions de litres ou -14,1 %) pour s'établir à environ 35 millions de litres. De même, la consommation



de vins rouges suisses a légèrement augmenté de 260 000 litres (+0,6 %) pour se fixer à 47,7 millions de litres, tandis que celle des vins rouges étrangers (110,2 millions de litres) a diminué de 9,6 millions de litres (-8 %). Les vins suisses détenaient en 2020 39,5 % des parts de marché (en hausse de 2,5 %). Suivant la tendance observée ces dernières années, la consommation de vins mousseux continue de progresser (+2,1 %) et a atteint 20,5 millions de litres en 2020. Le fort recul de la consommation de vins en 2020 s'explique par les restrictions imposées à tout le secteur de la restauration, de l'hôtellerie et de la consommation hors domicile pour lutter contre la pandémie de COVID-19. Certes, les statistiques révèlent une légère hausse de la consommation de vins suisses, mais il faut y voir non une consommation réelle, mais une conséquence du déclassement des vins AOC qui, reclassés en vins de table, ont vu leurs stocks diminuer.

Remarque sur le rapport annuel de l'Observatoire suisse du marché des vins (OSMV)

L'Observatoire suisse du marché des vins (OSMV), à Changins, est un centre de compétences national spécialisé dans le secteur vinicole. Il publie chaque année un rapport annuel sur le marché des vins en Suisse, un document qui présente les chiffres des ventes réelles, l'évolution de la consommation, du chiffre d'affaires du secteur et des prix au détail des vins suisses et des vins étrangers. Les chiffres dont le rapport de l'OSMV fait état concernent environ 30 % des vins suisses vendus dans le pays. La méthode de calcul de l'OSMV diffère de celle employée par l'Office fédéral de l'agriculture pour «L'année viticole», notamment en ce qui concerne la consommation. C'est pourquoi des divergences peuvent apparaître entre les deux publications, qu'il faut considérer comme complémentaires.

9 Assemblée des délégués de l'IVVS.

L'Assemblée générale de l'IVVS se tiendra le 10 juin 2021 à 14h30 à Neuchâtel